

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 27 mars 2023</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 27 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 Délibération n°D_2023_03_27_10</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Savoie au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert » pour l'amélioration de la performance énergétique de la salle des fêtes

L'Etat a instauré le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert » doté de 2 milliards d'euros, afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales à accélérer leur transition énergétique. Les crédits du fonds vert sont déconcentrés aux préfets qui sont chargés de sélectionner les projets présentés.

Le fonds finance trois types d'action :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires : rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, renouvellement de l'éclairage public, etc...
- l'adaptation des territoires au changement climatique : prévention des inondations, prévention des risques d'incendie de forêts, renaturation des villes, etc...
- l'amélioration du cadre de vie : recyclage des friches, accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, etc...

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer une demande de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert » pour l'amélioration de la performance énergétique de la salle des fêtes.

Il souligne que, pour être éligible en métropole, le projet doit permettre une réduction des consommations d'énergie (en énergie finale) d'au moins 30% pour les cinq usages réglementés par rapport à la situation avant-projet ainsi qu'une réduction significative des émissions de GES. Ces gains devront être attestés par une étude thermique.

Il précise que, pour cette mesure, le taux de base de la subvention est de 20%.

S'LO

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Savoie au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert » pour l'amélioration de la performance énergétique de la salle des fêtes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mars 2023	Fait à Contamine-Sarzin, le 27 mars 2023
De sa publication : 29 MARS 2023	Le Maire, Le secrétaire de séance,
Et de sa mise en ligne le : 29 MARS 2023	Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL

